



Berne, le 29 novembre 2006

Destinataires :

les partis politiques
les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
les associations faîtières de l'économie
les cercles intéressés

**Loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (réorganisation des commissions extra-parlementaires)
Ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames et Messieurs,

Le 29 novembre 2006, le Conseil fédéral a chargé la Chancellerie fédérale d'organiser une consultation auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faîtières de l'économie et des cercles intéressés.

Le délai pour les réponses a été fixé au

15 mars 2007

La consultation porte sur la réorganisation des commissions extra-parlementaires, avec la modification de la loi du 21 mars 1997 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA). Les objectifs visés sont détaillés dans le rapport explicatif ci-joint.

Vous pouvez obtenir des exemplaires du dossier à l'adresse Internet suivante :
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Nous vous serions reconnaissants de faire parvenir votre avis dans les délais requis **en deux exemplaires** à la Chancellerie fédérale, Section du droit, Gurtengasse 5, 3003 Berne **et sous forme électronique par courriel**, recht@bk.admin.ch.



Nous vous remercions par avance de votre précieuse collaboration et vous prions d'agr er, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute consid ration.

La Chanceli re de la Conf d ration